



Contrat location temporaire

Par **Ducran**, le **04/01/2013** à **04:59**

Bonjour ,

C'est la première fois que je prends connaissance de ce site ,je vais toutefois ,essayer de décrire mon problème le plus brièvement possible. Dans ma petite commune je suis connue pour louer des chambres aux étudiants en particulier , mais aussi, pour dépanner pour quelques jours, un stagiaire, ou en attente d'un emploi .. Ce fut le cas ,pour une dame qui se présenta fin Aout envoyé par une personne de la Mairie .Il s'agissait pour cette dame d'une urgence , car accompagnée de sa fille 12 ans , une entrée des classes approchait et elle n'avait pas eu le temps de trouver un nouveau domicile , en Touraine, désirant quitter la région parisienne qui n'était plus supportable à leur avis . Je lui fit remplir , un contrat de location temporaire, comme d'habitude .et je fixais donc une durée de 3 mois, laissant un large temps à cette dame pour trouver un appartement à Tours..

Or, maintenant, j'ai droit aux visites et séjour de ses proches ,le mari huit jours à Noel, puis une autre fille, puis à nouveau de la famille ! et pourtant sympathique , me flattant, puis, aussi des sautes d'humeurs

Je suis envahie ..

Le terme de 3 mois est maintenant écoulé . Cette famille occupe mon espace, c'est moi qui suit dans une chambre meublée comme une étudiante !

J'ai pourtant un contrat en bonne et due forme, comment exiger leur départ ? Une lettre recommandée pour leur rappeler que le délai est terminé ? De plus, pas de démarches pour trouver un appartement, comme prévu .

Je signale que j'ai 77 ans, et que j'avais signalé à cette dame (venue par l'intermédiaire de la Mairie)qu c'était vraiment pour lui rendre service . Donc , cette dame, a confondu chambres meublée et pension de famille!

Par avance, je vous remercie de bien vouloir me donner une marche à suivre! Jamais les étudiants ne m'ont donnés tant de soucis . Cordialemnt .. au secours!